

*31 janvier 2022*

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 6 février 2019 de MM. et M<sup>mes</sup> Simon Brandt, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Nicolas Ramseier, Michèle Roulet, Georges Martinoli, Michel Nargi et Véronique Latella: «Pour un réaménagement durable du triangle de Villereuse».**

**Rapport de M. Pierre-Yves Bosshard.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du 12 novembre 2019. La commission s'est réunie les 21 septembre, 23 novembre et 14 décembre 2021 sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne Carron. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier et M<sup>me</sup> Juliette Gaultier que le rapporteur remercie pour la qualité de leurs travaux.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le trafic de transit surcharge inutilement le triangle de Villereuse qui se trouve entre la rue de Villereuse et la rue Adrien-Lachenal;
  - que la limitation de la circulation automobile aux seuls riverains permettrait d'améliorer la mobilité et la qualité de vie de ceux-ci;
  - que la mise en place d'un sens unique dans la rue Saint-Laurent fluidifierait le trafic automobile;
  - le gâchis que constitue la présence d'un parking extérieur en face d'un parking souterrain;
  - la possibilité d'aménager un espace public supplémentaire au centre-ville,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'étudier la possibilité de fermer à la circulation la ruelle du Couchant et la partie supérieure de la ruelle du Midi ou tout au moins de la limiter aux seuls riverains via l'installation d'une borne;
  - d'instaurer un sens unique dans la rue Saint-Laurent afin de limiter le trafic de transit;
  - d'étudier la possibilité d'aménager un espace public (parc à chiens, jeux pour enfants, espace vert, etc.) en lieu et place du parking se trouvant entre la ruelle du Midi et la rue de Villereuse.

## **Séance du 21 septembre 2021**

*Audition de M. Nicolas Ramseier, représentant des motionnaires*

M. Ramseier a rappelé la position du triangle de Villereuse puis a indiqué que le Parti libéral-radical et le groupe des Vert-e-s proposaient de repenser ce quartier qui est magnifique, notamment en raison du trafic qui le traverse. Il a ajouté que cette motion demandait simplement d'étudier quelques changements et de transformer la rue Saint-Laurent en sens unique et de fermer la ruelle du Couchant.

A une question de la présidente, M. Ramseier a confirmé qu'il était possible d'emprunter la rue Saint-Laurent dans les deux sens.

M. Ramseier a ajouté qu'il ne s'agissait pas d'une rue privée et que l'idée était justement de réserver cette rue aux riverains pour éviter le trafic de transit. Il a rappelé qu'il existait encore un parking extérieur mais il a fait observer qu'il serait possible d'utiliser le parking souterrain tout proche et de réaménager cet espace.

En réponse à une question d'un commissaire, M. Ramseier a indiqué que le trafic de transit était le fait de personnes se trouvant à Rive et qui veulent rejoindre Malagnou. L'idée à la base de la motion est de supprimer le trafic de transit.

Sur question d'un commissaire qui s'est demandé si une borne ou une barrière avec un «sans issue» des deux côtés pourraient être des possibilités pour les deux rues, M. Ramseier indique qu'il s'agit d'une bonne idée, après qu'une autre commissaire avait signalé que l'option de la barrière avait été prise à Châtelaine, permettant aux vélos de passer.

En réponse à une question d'un commissaire, M. Ramseier a indiqué que le parking existant se trouvait au bas des immeubles, tout en rappelant que le parking de Rive était très proche et qu'il était préférable de parquer les voitures en souterrain.

Enfin, M. Ramseier a indiqué ignorer, en réponse à un autre commissaire, si les services municipaux avaient été approchés.

## **Séance du 23 novembre 2021**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M<sup>me</sup> Charlotte Malignac, codirectrice du DACM, et de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)*

M<sup>me</sup> Perler a observé que, pour les deux premières invites, soit étudier la possibilité de fermer la ruelle du Couchant et la partie supérieure de la ruelle du Midi ou tout au moins de la limiter aux seuls riverains via l'installation d'une borne et

l'instauration d'un sens unique dans la rue Saint-Laurent afin de limiter le trafic de transit, il convenait d'en vérifier la pertinence vis-à-vis des commerces et des accès parkings. Elle a ajouté que, pour les arrêtés de circulation qui pourraient en découler, la Ville était tributaire de l'Office cantonal des transports (OCT).

Pour la troisième invite, soit l'étude de la possibilité d'aménager un espace public (parc à chiens, jeux pour enfant, espace vert, etc.) en lieu et place du parking se trouvant entre la ruelle du Midi et la rue de Villereuse, M<sup>me</sup> Perler a informé la commission qu'il y avait à cet endroit un immeuble géré par la Gérance immobilière municipale (GIM) et que les parkings étaient gérés par la GIM. Des discussions ont eu lieu avec M. Gomez sur l'opportunité de végétaliser cet endroit, puisque les enfants qui habitent dans cet immeuble doivent traverser la route pour se rendre au parc du Muséum d'histoire naturelle (MHN). Il y a donc un projet, qui nécessite la résiliation des baux des parkings, l'opération étant en cours.

M. Betty a précisé qu'il fallait d'abord examiner la propriété foncière avant d'évoquer les possibilités, mentionnant qu'il y avait déjà eu des motions et des études sur ce secteur. Sur le plan présenté (voir l'annexe), il a indiqué qu'on distinguait en jaune le domaine public, en vert le domaine privé et en orange la partie privée avec des dépendances. Il a fait observer que la ruelle du Couchant, qui fait l'objet d'une des demandes de la motion, n'est pas totalement sous maîtrise de la Ville, ce qui sous-entend qu'il faut discuter avec les propriétaires privés. Cette ruelle n'est pas publique, tandis que la rue Saint-Laurent l'est; une partie de la ruelle du Midi depuis Terrassière jusqu'à la rue Saint-Laurent est, elle aussi, non publique. Cela implique la nécessité de discuter avec les propriétaires privés.

M. Betty a rappelé qu'une motion (M-470) acceptée en 2005 visait à l'aménagement du triangle de Villereuse avant la fin du troisième millénaire. Sur la base de cette motion, des études ont été lancées et des réflexions engagées; il y a eu concertation avec les habitants et les commerçants ainsi qu'avec les propriétaires. Une proposition a été formulée, aboutissant à une solution répondant aux requêtes de la motion. Des plans ont été dressés, des variantes de circulation ont été étudiées et un plan d'aménagement élaboré, avec un principe de fonctionnement; l'OCT a été sollicité et une phase d'essai envisagée. Il y avait eu à peu près consensus, après concertation de tous les propriétaires et de tous les riverains. L'OCT a donc pris un arrêté de circulation de mise à l'essai pour une année. Cependant, il y a eu un recours de deux propriétaires riverains et la procédure de recours a duré près de deux ans, de 2006 à 2007. En 2008, après discussion entre les recourants, l'Office cantonal de la mobilité et la Ville, le Conseil administratif a décidé de mettre fin au processus considérant qu'il n'était pas possible d'aboutir à un consensus. Ce fut la fin des études et du processus.

En 2014-2016, les services ont engagé à nouveau une réflexion avec une autre approche, mais cette réflexion a abouti aux mêmes conclusions. L'objectif à

l'époque était de sécuriser les mobilités douces, ce qui se traduisait par une piétonisation de la ruelle du Midi. Il y a eu de nouvelles discussions avec les propriétaires, mais de nouveau aucune possibilité d'obtenir un consensus. Il n'y a donc pas eu d'accord et, par conséquent, pas de mise en action.

Selon M. Betty, les conditions d'aujourd'hui sont réunies pour donner plus de place à la mobilité douce, supprimer ou réduire le trafic. Les chiffres de circulation n'ont pas été actualisés, ils datent de 2005 mais ils démontrent tout de même qu'il y a un peu de trafic qui n'a rien à faire dans ce secteur. Cependant, comme il y a des parkings souterrains, les chiffres sont assez logiques avec le fonctionnement de ce bout de quartier et avec les parkings existants. Pour aller dans le sens souhaité, il convient, d'après M. Betty, d'avoir l'accord de tous les riverains.

Pour ce qui concerne le parking, il est, comme cela a été évoqué en 2017, sous l'exploitation de la GIM, et les services du département ont identifié ce secteur comme un secteur pouvant être aménagé. Selon M. Betty, l'enjeu se situe autour de la gestion de ces stationnements, leur relocalisation. Dans le cadre des nouvelles stratégies climat-végétalisation, cet espace est véritablement un espace pouvant être revitalisé et pouvant changer la physionomie de cette partie de ville. Les différents services, l'AGCM, le Service des espaces verts (SEVE) et la GIM sont en train de réfléchir à la transformation de cet espace, le point de départ étant de voir comment résilier les baux de stationnement existants, étant précisé que la démarche est engagée.

La proposition du département est de mettre à jour les données de trafic et confirmer ainsi la nécessité de prendre rapidement des mesures fonctionnelles. Selon M. Betty, l'on pourrait rapidement arriver aux mêmes conclusions qu'en 2005. Il s'agit aussi de réinitier les échanges avec les propriétaires privés pour voir si on arrive à fédérer tout le monde autour d'un nouveau projet. En cas d'accord, il faudrait alors prendre les arrêtés de circulation ad hoc et engager les aménagements. Par rapport au régime prévalant en 2005, la différence est que depuis lors ces rues sont sous compétence de la Ville en termes d'arrêtés de circulation, même si des recours sont toujours possibles. Pour le parking de Ville-reuse, la proposition est de poursuivre l'analyse des possibilités de suppression des places de stationnements et d'élaborer un programme de réaménagement de cet espace. Le Conseil administratif reviendra alors auprès du Conseil municipal pour un crédit d'études de financement de ces aménagements.

En réponse à une question d'un commissaire, M. Betty a confirmé qu'il n'y avait pas besoin de compenser les places de parking.

Sur question de la présidente, M<sup>me</sup> Perler a confirmé que la proposition consistait bien à en faire un parc public, ouvert à tous, et non seulement ouvert aux locataires de la GIM.

Questionné, M. Betty a indiqué qu'il n'y avait pas eu beaucoup de changements de propriétaires d'immeubles depuis la période de 2005-2007.

Une commissaire a rapporté que la directrice de la GIM, entendue précédemment par la commission, avait indiqué que les locataires de places de parking auxquels on proposait des places dans les parkings souterrains disposaient de voies de droit pour s'y opposer, ce qui pesait, selon M. Betty, sur les projets de réaménagement. M. Betty a alors souligné qu'il n'y avait pas eu de contacts avec les propriétaires depuis 2014 et qu'il convenait de rétablir la discussion.

En réponse à une question de cette commissaire, M. Betty a indiqué que c'était la voirie qui nettoyait la rue, même si cette dernière n'appartenait pas au domaine public. Il a ajouté que de nombreuses rues en ville de Genève sont encore des espaces privés mais d'usage public, pour lesquels il existe ou non des conventions.

La commissaire a alors évoqué cette situation comme un moyen de faire pression, rappelant un cas vers la Bâtie où il s'agissait d'un passage où la Ville ramassait les poubelles et il était question de savoir s'il fallait totalement fermer ce chemin en laissant les propriétaires se charger de leurs poubelles ou si l'espace était réaménagé devenant ainsi public.

M. Betty a indiqué qu'il était question de discussions. Certains secteurs sont nettoyés quotidiennement par la Voirie, mais l'entretien de la chaussée n'est pas à la charge de la Ville; il y a régulièrement des demandes d'usagers pour savoir pourquoi la rue en question n'est pas entretenue. Le département écrit alors aux propriétaires privés en leur rappelant que c'est à eux d'assurer l'entretien de la route. Sur certaines voies, il y a des collecteurs d'assainissement et, donc, une servitude de collecteur d'assainissement. Quand il y a vraiment des dégâts trop importants qui impliquent des questions sécuritaires, les services de la Ville s'en occupent, mais réécrivent, mettant en demeure les propriétaires de respecter les devoirs d'entretien général qui leur incombent.

En réponse à une question d'une commissaire, M<sup>me</sup> Perler a indiqué que la fermeture des rues était subordonnée à l'accord des propriétaires. Elle a rappelé que les deux tentatives précédentes avaient échoué, faute d'accord et en raison des procédures engagées par les propriétaires récalcitrants. Elle a mentionné qu'il faudrait entreprendre les mêmes démarches, précisant qu'il faudrait, quoi qu'il en fût, préserver les accès aux parkings. Elle a ajouté que l'espace était assez grand, au moins 500 m<sup>2</sup>, puisqu'il y avait une quarantaine de places dessinées, y compris une place handicapé. Enfin, en réponse à la question de la commissaire, elle s'est dite favorable à associer la population à l'aménagement de l'espace, si les habitants concernés le souhaitaient.

Répondant à une question d'un commissaire, M. Betty a indiqué que les acteurs de l'opposition de 2014-2015 étaient les mêmes que ceux de 2006-2007

et que les motifs invoqués étaient les mêmes. M. Betty a complété par la lecture de l'extrait suivant de la réponse à la motion de l'époque: «Un consensus s'est dégagé autour des deux variantes pour le régime de circulation dans les ruelles du quartier qui, rappelons-le, n'appartiennent pas toutes, et de loin, au domaine public. Le service pilote, accompagné de ses mandataires, a élaboré un plan faisant la synthèse de ces variantes en vue d'un aménagement à mettre à l'essai durant une période d'une année, celui-ci devant mener, à terme, à un projet de réaménagement définitif des ruelles. Par ailleurs, la Ville de Genève s'est déclarée intéressée par le rachat des différentes parcelles privées afin de maîtriser au mieux le foncier et donc l'aménagement de surface. Seuls quelques propriétaires s'étant déclarés vendeurs, la Ville de Genève a renoncé à ce rachat. Le projet de synthèse a été soumis à l'Office cantonal de la mobilité en vue de prendre un arrêté de circulation à l'essai pour une année. Celui-ci a été mis à l'enquête publique puis accordé le 29 septembre 2006. Malheureusement, malgré les séances d'information et de concertation, deux recours ont été déposés dans les délais légaux, émanant de deux propriétaires privés riverains. Le 16 mai 2007, la Commission cantonale de recours en matière de construction suspendait les recours, d'entente entre la Ville de Genève, les deux recourants et l'Office cantonal de la mobilité. Une nouvelle proposition a été élaborée qui, avant même d'avoir fait l'objet d'une nouvelle enquête publique, a recueilli les critiques d'autres propriétaires menaçant de recourir à leur tour. En conclusion, face à la difficulté de trouver une solution satisfaisant tant la volonté du Conseil municipal que les nombreux partenaires, le Conseil administratif n'entend pas prolonger les procédures longues et coûteuses sans avoir la certitude d'un résultat.»

En réponse à une question d'une commissaire, M. Betty a précisé que la Ville n'avait alors pas été au bout des procédures.

A la question de savoir quelles sont les pratiques en Suisse sur ces rues privées sur lesquelles la collectivité locale a des servitudes et la possibilité de faire payer les services de nettoyage et de mise en état et les possibilités d'user de ce type de pratiques pour faire pression, M<sup>me</sup> Perler a concédé ne pas avoir de réponse précise à donner. M. Betty a ajouté qu'il y avait une procédure qui permettait de traiter de manière définitive ces cas-là. En Ville de Genève, il n'y a eu qu'un cas ces dernières années, pas encore abouti à l'heure actuelle en raison de recours pendants. Ce cas concerne l'avenue des Eidguenots pour le développement du plan localisé de quartier (PLQ) le long de l'avenue d'Aire.

En réponse à une question d'une commissaire, M<sup>me</sup> Perler a indiqué que les autres endroits du quartier qui pourraient être fermés à la circulation et exploités comme domaines à végétaliser étaient principalement les rues perpendiculaires situées de l'autre côté de la route. M. Betty a ajouté qu'elles pourraient faire l'objet d'un aménagement important de végétalisation en supprimant les zones de stationnement. Il a précisé que, selon les études actuelles, la proposition

consisterait à mettre en zone de rencontre la partie qui se situe entre la ruelle du Midi qui débouche sur la rue Saint-Laurent, d’avoir en zone piétonne toutes les ruelles qui viennent déboucher sur la rue de la Terrassière et de mettre en zone de rencontre la partie haute de la rue Saint-Laurent. M<sup>me</sup> Perler a fait observer que toutes les petites ruelles avaient d’ores et déjà été investies par les restaurants et commerçants et qu’à la ruelle du Midi, il y avait un hôtel-restaurant avec du monde même si la terrasse était légèrement fermée. Par conséquent, il n’est déjà pas aisé de circuler en voiture dans ces rues-là.

M. Betty ajoute que l’idée de départ était de traiter la circulation et la mobilité et, à partir du moment où on peut trouver un terrain d’entente, de faire les investissements. En effet, dans ce secteur, on n’est pas sur le domaine public de la Ville, donc pour que la collectivité publique puisse investir il faut qu’elle soit sûre que le fonctionnement se déroule comme elle le souhaite.

En réponse à une question d’une commissaire, M<sup>me</sup> Perler a confirmé que la problématique principale concerne la compensation des places de parc, dans la mesure où les 31 places privées sont liées à des baux et loyers. Elle a ajouté que le SEVE et la GIM avaient engagé une réflexion, son collègue M. Gomez tentant de résilier les baux de places de parc, mais comme elles sont liées à un logement il y a possibilité de recours auprès du Tribunal des baux et loyers, si bien que pour qu’elles deviennent effectives ces résiliations demandent un temps certain. Comme il y a le centre commercial Eaux-Vives 2000 et le parking de Villereuse à proximité immédiate, l’idée est de proposer de résilier le bail, mais de proposer en contrepartie une place habitant dans le périmètre, si possible dans un parking couvert. M<sup>me</sup> Perler a relevé qu’il s’agit d’une négociation, car le Tribunal des baux et loyers est à ce point chargé que, lorsqu’il y a des recours pour des places de parking, les juges poussent plutôt à une conciliation entre les parties plutôt que de devoir convoquer de nouvelles audiences et rédiger des jugements. M<sup>me</sup> Perler a précisé ne pas savoir où la GIM en est dans la procédure de résiliation des baux, relevant que cela pouvait prendre plus ou moins de temps. Cependant, dans l’intervalle, la réflexion et les démarches peuvent se poursuivre pour concevoir un projet.

M. Betty a conclu en examinant les invites de la motion. Il a indiqué que la possibilité de fermer la circulation à la ruelle du Couchant nécessitait des discussions préalables, car la Ville n’en est pas propriétaire. La collectivité publique est plus à l’aise s’agissant de la partie supérieure de la ruelle du Midi, car c’est la partie qui jouxte le futur parc. Si un arrêté était pris ne visant que celle-ci, il est possible qu’il n’y ait pas de recours, car cette partie fait partie du domaine de la Ville. Quant à la fin de l’invite qui vise à instaurer un sens unique sur la rue Saint-Laurent afin de limiter le trafic de transit, M. Betty a fait observer que la rue Saint-Laurent faisait la liaison avec la ruelle du Midi dont la Ville n’est pas à 100% propriétaire.

## Séance du 14 décembre 2021

### *Discussion et votes*

La présidente demande si la commission est prête à voter.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare avoir bien compris que deux habitants ne voulaient pas que ce secteur soit fermé. Il se demande si une résolution pour tenter de négocier avec ces propriétaires ne serait pas judicieuse et si elle permettrait une économie potentielle.

La présidente répond qu'il doit donc revenir avec un texte.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s se demande si un amendement ne serait pas plus simple.

Le commissaire du Parti libéral-radical acquiesce. Il propose alors la première invite suivante: «de reprendre les négociations avec les anciens opposants. En cas de réponse positive d'aller de l'avant dans le cadre de ce projet.»

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que son groupe soutiendra cette motion qui est un progrès urbain. Il pense que les oppositions ne sont pas insurmontables.

Un commissaire d'Ensemble à gauche déclare que cette motion est intéressante. Elle ne sait pas si cette nouvelle invite est indispensable et elle pense que même en cas de réponse négative il convient d'aller de l'avant.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s mentionne que cette nouvelle invite est importante pour des raisons financières. Cela étant la perspective de végétaliser cet espace est intéressante.

Un commissaire du Parti socialiste mentionne que son groupe soutiendra l'amendement et la motion.

La présidente passe au vote de l'amendement.

Par 14 oui (2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 3 Ve, 4 S) contre 1 non (EàG), l'amendement est accepté.

La présidente passe au vote de la motion M-1410.

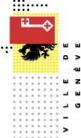
Par 14 oui (2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 EàG, 3 Ve, 4 S) contre 1 non (UDC), la motion est acceptée.

*PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

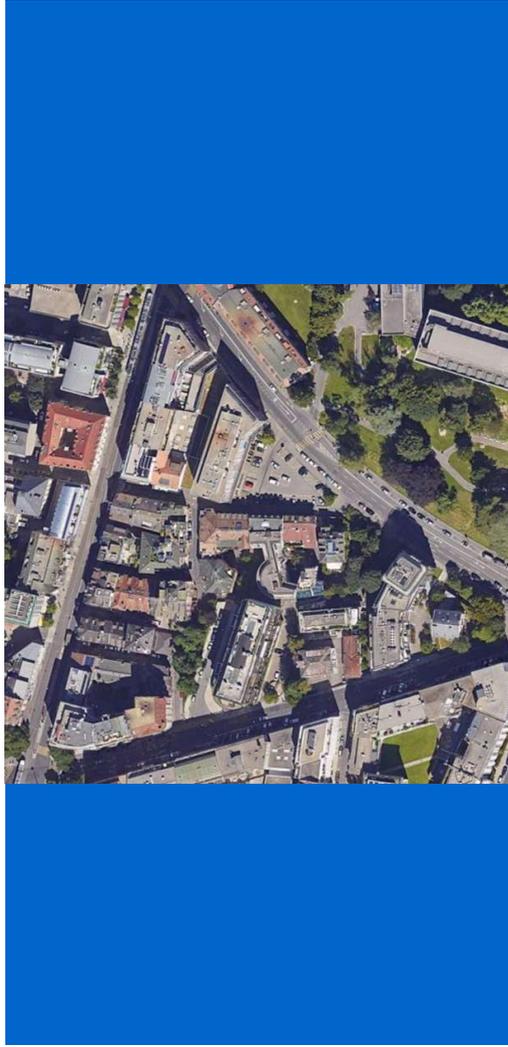
- de reprendre les négociations avec les anciens opposants. En cas de réponse positive d’aller de l’avant dans le cadre de ce projet;
- d’étudier la possibilité de fermer à la circulation la ruelle du Couchant et la partie supérieure de la ruelle du Midi ou tout au moins de la limiter aux seuls riverains via l’installation d’une borne;
- d’instaurer un sens unique dans la rue Saint-Laurent afin de limiter le trafic de transit;
- d’étudier la possibilité d’aménager un espace public (parc à chiens, jeux pour enfants, espace vert, etc.) en lieu et place du parking se trouvant entre la ruelle du Midi et la rue de Villereuse.

*Annexe:* présentation de l’AGCM (séance du 23 novembre 2021)



# TRIANGLE DE VILLEREUSE

M-1410 POUR UN REAMENAGEMENT DURABLE DU TRIANGLE DE VILLEREUSE



COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT  
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DU GÉMÉ CIVIL ET DE LA MOBILITÉ  
23 NOVEMBRE 2021

## SOMMAIRE

- Les demandes de la motion M-1410
- Point de situation sur le foncier du triangle de Villereuse
- Demandes du Conseil municipal à étudier
- Les propositions du DACM

## 1. LES DEMANDES DE LA MOTION M-1410

### «Pour un réaménagement durable du triangle de Villereuse»

#### M-1410

Motion du 6 février 2019 de MM. et Mmes Simon Brandt, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Nicolas Ramseler, Michèle Rouillet, Georges Martinoli, Michel Nagri et Véronique Latella: «Pour un réaménagement durable du triangle de Villereuse».

(renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 12 novembre 2019)

#### PROJET DE MOTION

##### Considérant:

- que le trafic de transit surcharge inutilement le triangle de Villereuse qui se trouve entre la rue de Villereuse et la rue Adrien-Lachenal;
- que la limitation de la circulation automobile aux seuls riverains permettrait d'améliorer la mobilité et la qualité de vie de ceux-ci;
- que la mise en place d'un sens unique dans la rue Saint-Laurent fluidifierait le trafic automobile;
- le gâchis que constitue la présence d'un parking extérieur en face d'un parking souterrain;
- la possibilité d'aménager un espace public supplémentaire au centre-ville.

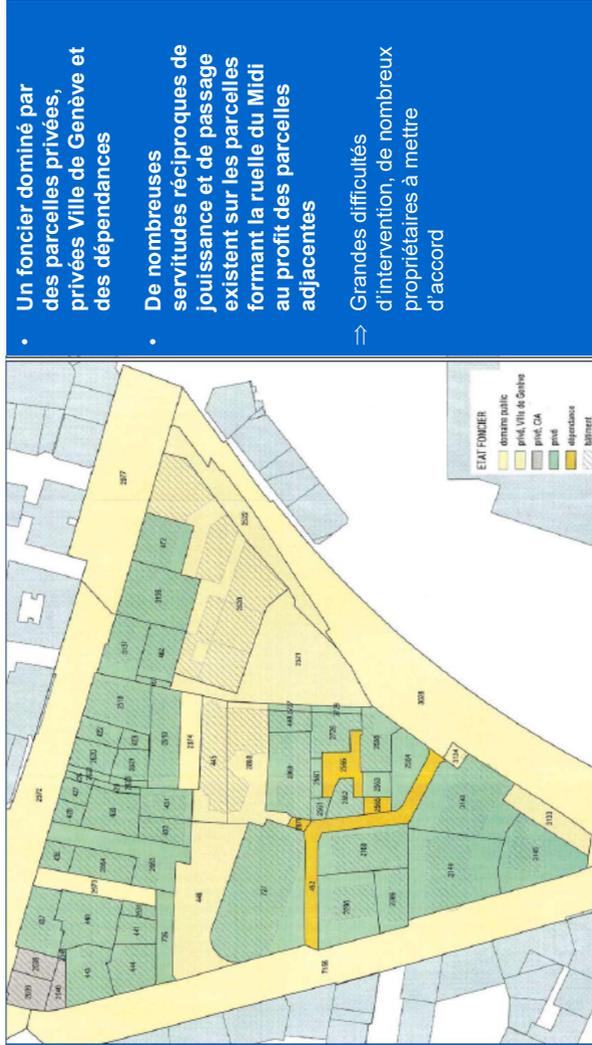
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la possibilité de fermer à la circulation la rue du Couchant et la partie supérieure de la rue du Midi ou tout au moins de la limiter aux seuls riverains via l'installation d'une borne;
- d'instaurer un sens unique dans la rue Saint-Laurent afin de limiter le trafic de transit;
- d'étudier la possibilité d'aménager un espace public (parc à chiens, aire de jeux pour enfants, etc.) dans l'espace du parking de Villereuse, entre la rue du Midi et la rue de Villereuse.



4.

## 2. POINT DE SITUATION SUR LE FONCIER DU TRIANGLE DE VILLEREUSE



- Un foncier dominé par des parcelles privées, privées Ville de Genève et des dépendances

- De nombreuses servitudes réciproques de jouissance et de passage existent sur les parcelles formant la ruelle du Midi au profit des parcelles adjacentes

⇨ Grandes difficultés d'intervention, de nombreux propriétaires à mettre d'accord

5.



### 3. DEMANDES DU CONSEIL MUNICIPAL À ÉTUDIER

**Étudier la possibilité de fermer à la circulation la ruelle du Couchant et la partie supérieure de la ruelle du Midi ou tout au moins de la limiter aux seuls riverains via l'installation d'une borne»**

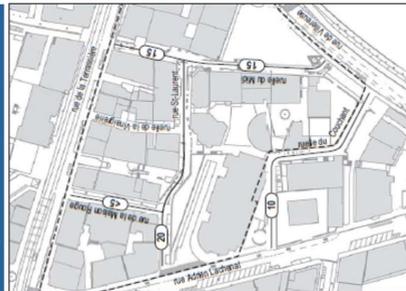
- 2005 : Motion M-470 : « L'aménagement du triangle de Villereuse avant la fin du troisième millénaire ».  
Des études et réflexions sont engagées pour analyser les possibilités d'organiser la circulation dans le secteur.  
Concertation avec les habitants, commerçants et propriétaires débouchant sur un consensus autour de deux variantes sur le régime de circulation et l'élaboration d'un plan d'aménagement à mettre à l'essai.
- 2006 : Sollicitation de l'Office cantonal de la mobilité pour prendre un arrêté de circulation à l'essai pour une année.
- 2006-2007 : Recours de deux propriétaires riverains.
- 2008 : Arrêt du processus par le Conseil administratif.
- 2014-2016 : Nouvelle réflexion pour sécuriser les mobilités douces dont une spécifique à la piétonnisation de la ruelle du Midi. Pas de mesure concrète mise en place car pas d'accord de tous les propriétaires concernés.

6.

### 3. DEMANDES DU CONSEIL MUNICIPAL À ÉTUDIER

«Instaurer un sens unique à la rue Saint-Laurent afin de limiter le trafic de transit»

Charges de trafic - HPM



Charges de trafic - HPS



Source: Cartographes Citec-HPM - HPS, mai 2005

L'étude menée par le bureau Citec datant de 2005 avait montré que le trafic de transit était quasi inexistant et que l'essentiel du trafic de la rue Saint-Laurent était généré par du trafic d'accessibilité locale (avec la présence de deux parkings souterrain).

Toutefois pour éliminer totalement le transit, il faudrait envisager de piétonniser une partie de la rue Saint-Laurent, ce qui au vu de l'expérience de la ruelle du Midi, représente des procédures longues et coûteuses.

### 3. DEMANDES DU CONSEIL MUNICIPAL À ÉTUDIER

**Étudier la possibilité d'aménager un espace public (parc à chiens, jeux pour enfants, espace vert, etc.) en lieu et place du parking se trouvant entre la ruelle du Midi et la rue de Villereuse»**

#### 8 Rue de Villereuse

Parcelles privées VdG N°2521, 2522 / Immeuble VdG 2520 et DP N°3028

Bilan 2016 cases vacantes / nb cases stationnement total = 1 / 40

Chaises 1 pl

Commodités 4 pl

Pendulaires 4 pl

Vacantes 1 pl



- En 2017, l'intérêt pour réaménager cet espace a été identifié par les services du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité
- Toutefois, à plus large échelle, d'autres projets à plus forts enjeux et potentiel ont été étudiés dans le quartier.
- Dans le cadre des stratégies climat et végétalisation, ce projet est en cours d'analyse et pourrait être porté par l'AGCM en collaboration avec le SEVE s'agissant d'un espace privé Ville pouvant être assimilé à du domaine public.



#### 4. LES PROPOSITIONS DU DACM

Pour les rues du quartier :

- Mettre à jour les données de trafic et confirmer la nécessité de prendre des mesures fonctionnelles rapidement
- Réinitier un échange avec les propriétaires privés pour vérifier la possibilité de tous les fédérer autour d'un nouveau projet. En cas d'accord, prendre les arrêts de circulation ad hoc et réaliser les aménagements associés.

Pour le parking du triangle de Villereuse :

- Analyser les possibilités de supprimer ou compenser les places de stationnement afin d'engager l'élaboration d'un programme de réaménagement de cet espace.
- Déposer un crédit d'étude pour les financer.



# TRIANGLE DE VILLEREUSE

M-1410 POUR UN REAMENAGEMENT DURABLE DU TRIANGLE DE VILLEREUSE



COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT  
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DU GÉMÉ CIVIL ET DE LA MOBILITÉ  
23 NOVEMBRE 2021



Vue depuis bas de Adrien-Lachenaal

